



المدرسة الوطنية المتعددة التخصصات
Ecole Nationale Polytechnique

République Algérienne Démocratique et Populaire
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Ecole Nationale Polytechnique

Direction Adjointe de la Post-Graduation et de la Recherche Scientifique

Réf :131/DPGRS/2019

El Harrach le 10 Octobre 2019

Mesdames et Messieurs les Chefs de Départements

Objet : Inscriptions et Réinscriptions en Post-graduation pour l'année 2019/2020.

Les inscriptions et réinscriptions en Post-graduation doivent suivre les modalités ci-dessous.
Les imprimés d'inscription et de réinscription sont disponibles sur le site de l'ENP : www.enp.edu.dz.
Le dossier est constitué de :

Première Inscription en sujet de Doctorat en Sciences et D-LMD

1. Copies de tous les Diplômes donnant accès à la formation y compris le Baccalauréat,
2. Une quittance des frais d'inscription de 200 DA à verser au nom de l'Agent Comptable de l'Ecole Nationale Polytechnique (N° de CCP : 1619658/28),
3. Une fiche statistique individuelle dûment remplie par le candidat
4. Autorisation de l'organisme employeur **pour toute la durée du doctorat** ou une déclaration sur l'honneur de non-salarié.
5. Deux photos d'identité,
6. Une copie de la carte d'immatriculation de la sécurité sociale.
7. Une fiche d'inscription d'un sujet de Thèse de Doctorat.
8. Une Fiche d'identification du sujet contenant l'intitulé du sujet, le résumé ainsi que 5 mots clés. Une version électronique (MS WORD) de cette fiche doit être également envoyée à l'adresse e-mail dar@g.enp.edu.dz (nom de fichier : Nom_Prénom_Département_2019.doc). Le certificat de scolarité ne sera remis qu'après la réception de ce fichier.
9. **Pour D-LMD** : Photocopie des pages **3, 12,13** et **14** du carnet du Doctorant renseignées. La page 12 doit être signée par toutes les personnes concernées (Doctorant, Responsable du CFD, Directeur de thèse, Directeur du Laboratoire).
10. Déclaration sur l'honneur visée attestant que le Doctorant n'est inscrit en Doctorat dans aucun établissement universitaire en dehors de l'ENP (formulaire ENP).

Réinscription en Doctorat en Sciences et Doctorat D-LMD:

1. Une quittance de frais d'inscription de 200 DA à verser au nom de l'Agent Comptable de l'Ecole Nationale Polytechnique. N° de CCP : 1619658/28).
2. Une fiche de réinscription dûment remplie par le candidat. (**uniquement** s'il y a changement dans les données personnelles remplies en première inscription)
3. Etat d'avancement et autorisation de réinscription signée par le candidat, le(s) Directeur(s) de thèse et visé par le département.
4. Autorisation de l'organisme employeur ou une déclaration sur l'honneur de non-salarié (**uniquement** s'il y a changement par rapport à l'année précédente)
5. Une demande de **dérogation** visée par le CSD doit être jointe au dossier de réinscription sur la base d'un rapport du directeur de thèse justifiant le retard. Un PV du CSD doit être joint. (**uniquement pour la Sixième inscription en Doctorat en Sciences, la Quatrième et la Cinquième année en D-LMD**).

Dates d'inscription et de réinscription en Post-Graduation Année 2019/2020

- **Dates limites de dépôt des dossiers au niveau des Départements :**

- **Première Inscription et Réinscription en Doctorat en Sciences** : Mardi 05 Novembre 2019.

- **Réinscription en Doctorat D-LMD** : Mardi 05 Novembre 2019.

- **Première inscription en Doctorat D-LMD**: Mardi 19 Novembre 2019.

- **Dates limites de réception des dossiers par la DAPGRS :**

- **Première Inscription et Réinscription en Doctorat en Sciences**: Jeudi 14 Novembre 2019.

- **Réinscription en Doctorat D-LMD**: Jeudi 14 Novembre 2019.

- **Première inscription en Doctorat D-LMD**: Mardi 26 Novembre 2019.

Les dossiers doivent être **signés par les concernés, vérifiés et visés par le Département.**

Les dossiers de première inscription en sujet de thèse doivent être accompagnés d'un **Procès Verbal** du Comité Scientifique du Département indiquant le sujet proposé, le Directeur de Thèse, son grade et son établissement d'exercice.

Pour la première inscription en Doctorat en Sciences :

- Les Comités Scientifiques des Départements doivent veiller à l'adéquation des diplômes du candidat avec la spécialité choisie.
- Le candidat doit être inscrit dans un Laboratoire de Recherche de l'ENP agréé dans la filière.

N B :

- **Toute fiche manuscrite sera irrecevable.**

- **Aucun dossier de réinscription ou d'inscription incomplet ne sera recevable.**

- **Aucun dossier de réinscription ou d'inscription ne sera accepté au-delà du délai fixé.**

- **Toute modification dans les formulaires d'inscription ou de réinscription entraînera le rejet du dossier.**

L'établissement du certificat de scolarité se fera sur la base des informations portées sur la fiche d'inscription ou de réinscription.

Le Directeur Adjoint de la Post-Graduation

et de la Recherche Scientifique

Pr. M. ADNANE